

Rucher Ecole du Beann

Qui a perdu une ou des colonies depuis cet été?

Bernard Prat

Vendredi 12 décembre 2025

**L' apiculteur doit le prendre
au sérieux !**

varroa destructor

**La lutte avec des
médicaments ayant une
Autorisation de Mise sur le Marché**

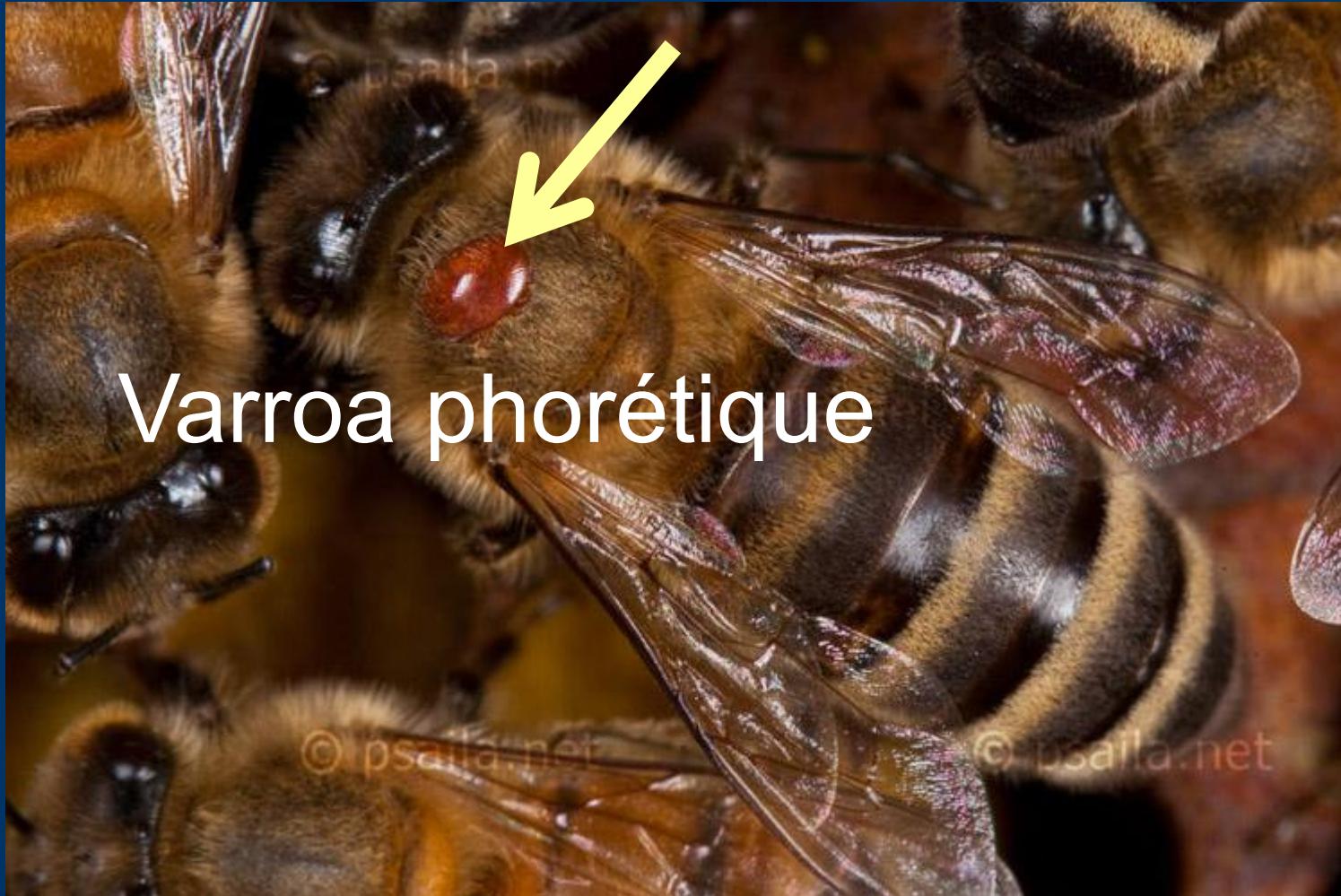


1 varroa vu..... 5 cachés

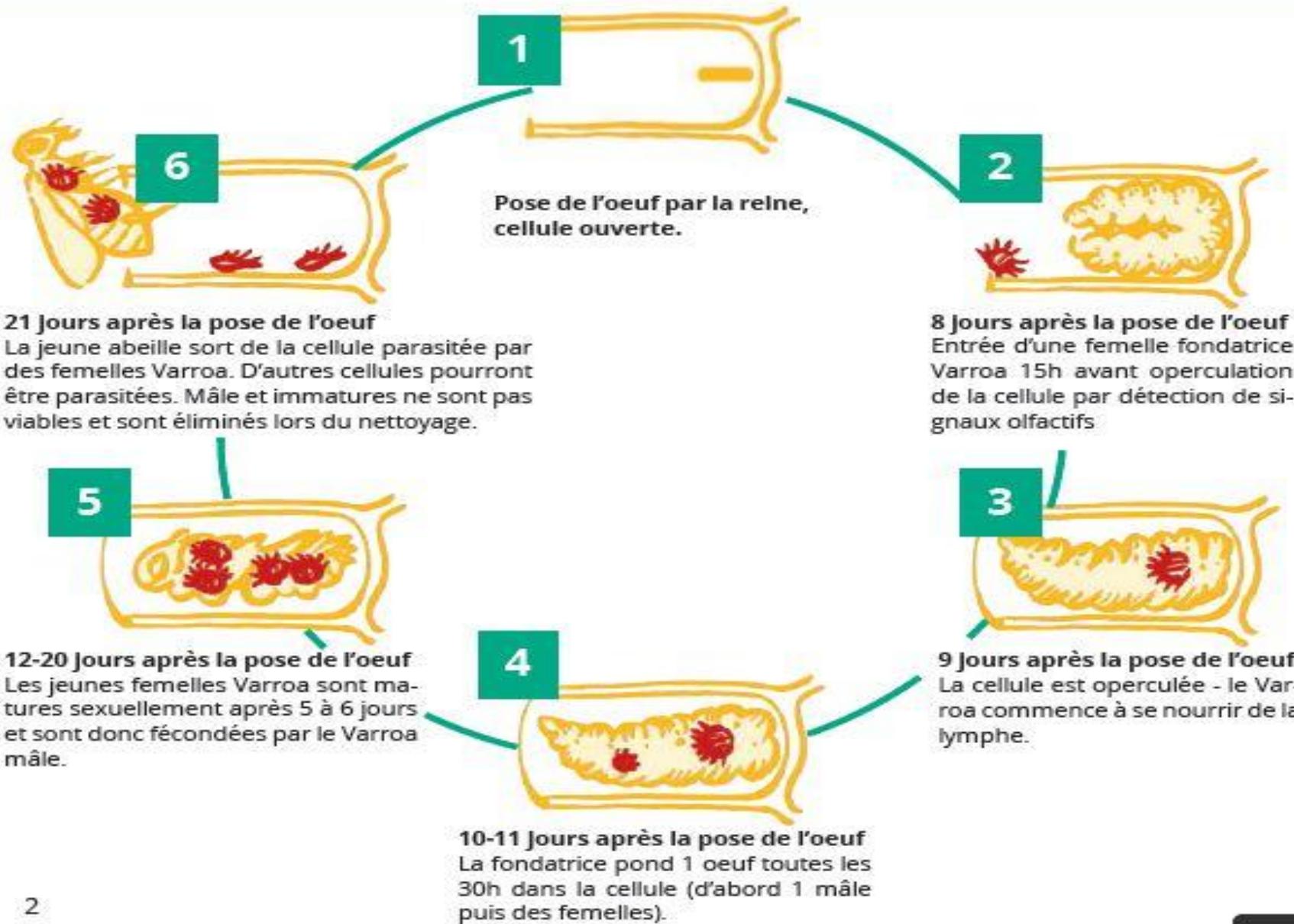
Cliquer sur l'image pour la refermer



Varroa destructor ennemi n°1



Principales étapes du cycle de reproduction du Varroa



Dans la ruche : le parasite et son hôte l'abeille.

Un parasite n'a pas intérêt à faire mourir son hôte. Il doit cohabiter avec lui.

Cet équilibre n'est pas réalisé avec notre abeille et varroa.



Les varroas se nourrissent des corps gras de l'abeille.

Les varroas sont des vecteurs de virus.

Des abeilles adultes affaiblies.

Les abeilles s'orientent moins bien.

Les colonies sont plus fragiles aux stress environnementaux.

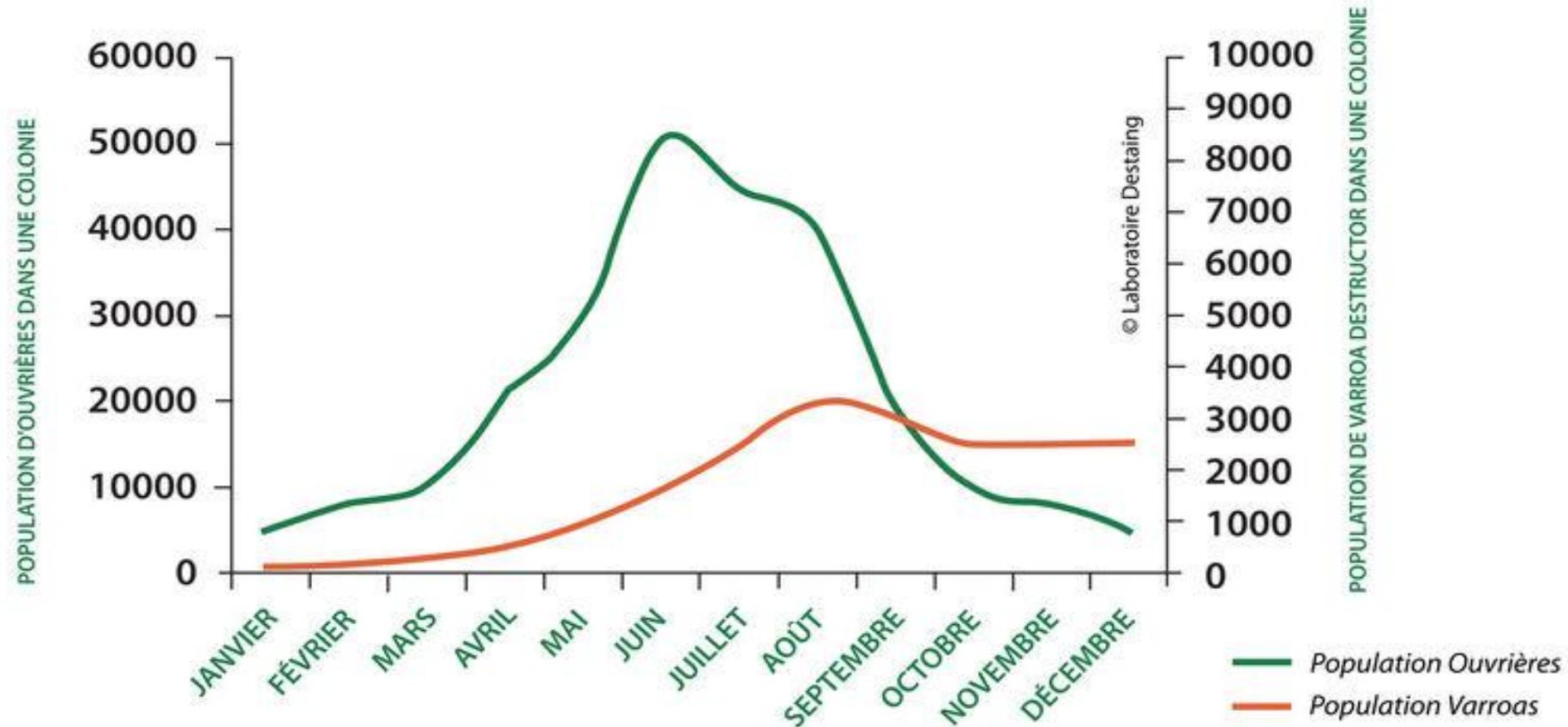
Une colonie infestée produit moins de miel et finit par mourir.



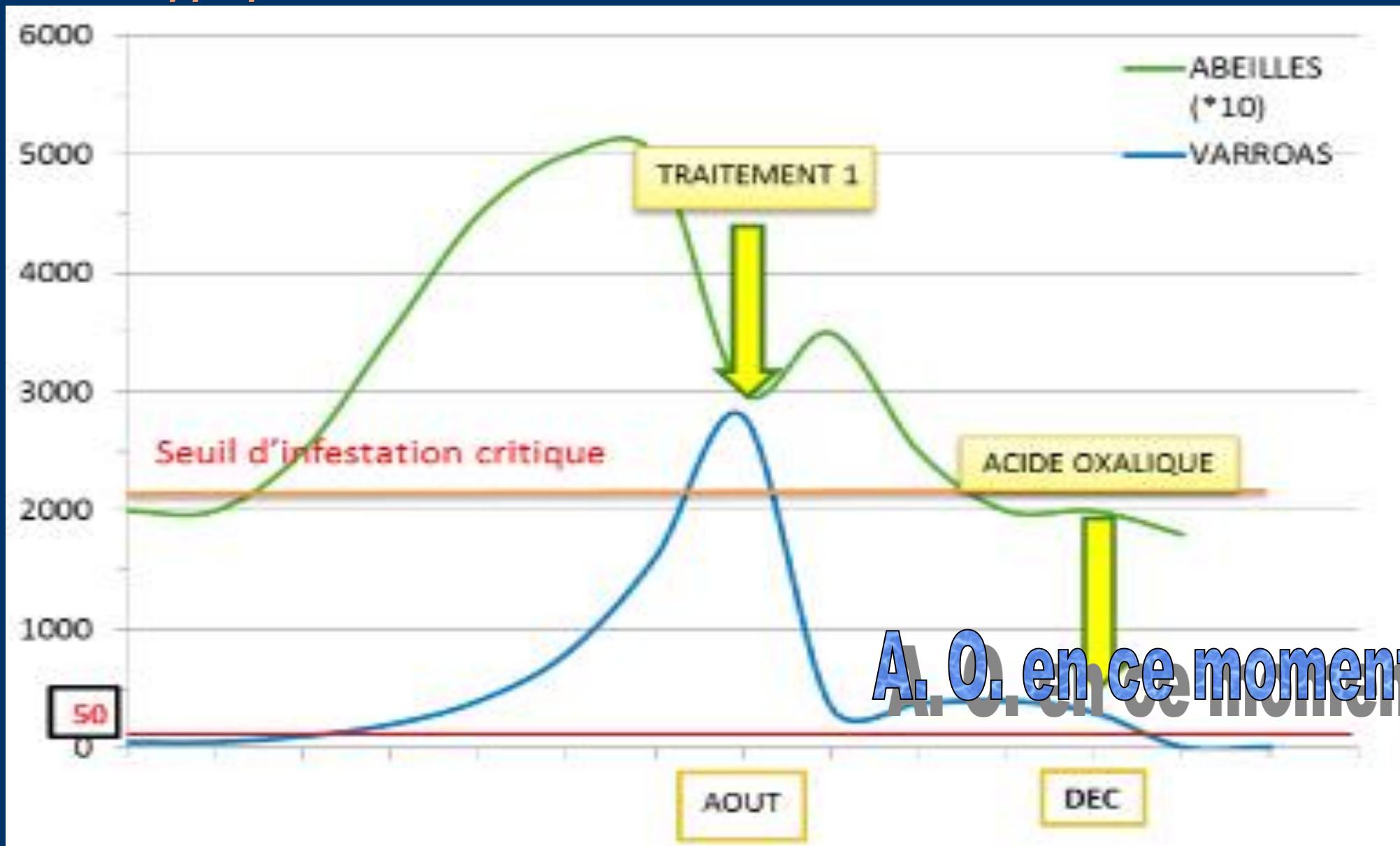
La varroose est la maladie causée par ces parasites

Période critique à partir de fin août / septembre : le nb de varroas supérieur au nb d'abeilles dans la colonie

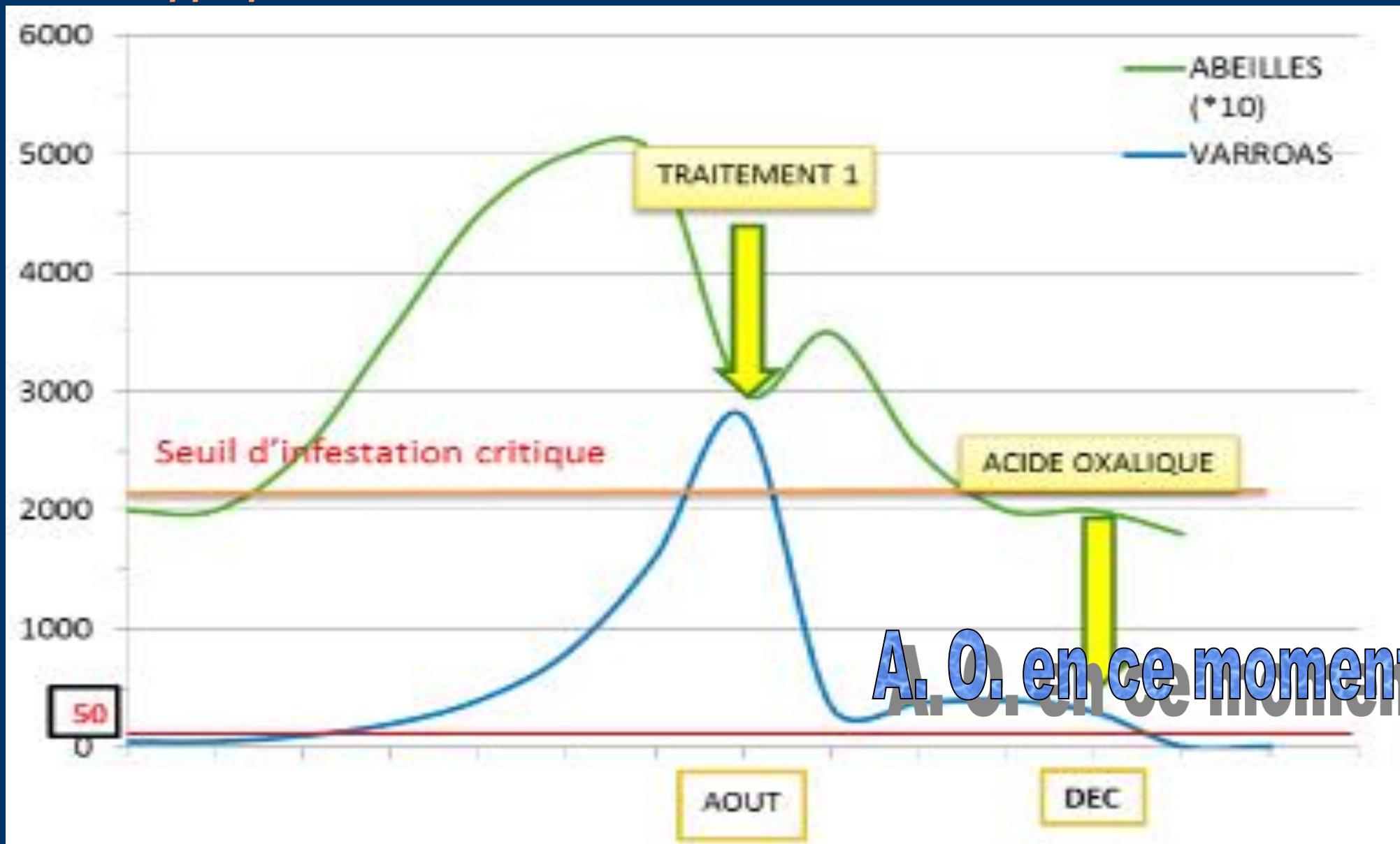
Évolution au cours de la saison de la population d'ouvrières et de varroas dans une colonie



Après un premier traitement réalisé en août , un deuxième traitement sera appliqué début décembre

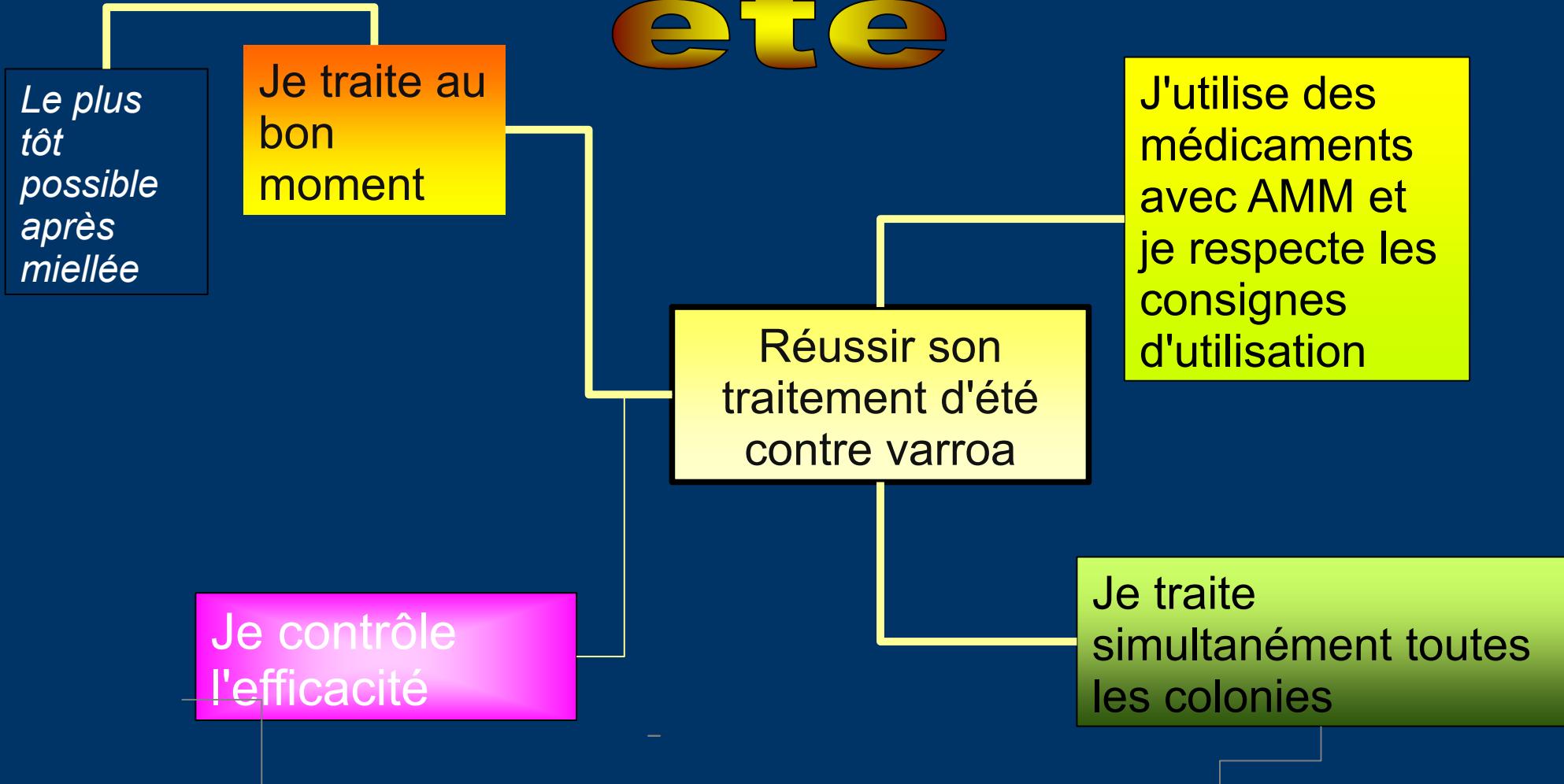


Après un premier traitement réalisé en août , un deuxième traitement sera appliqué début décembre



il faut donc traiter une première fois début août

été



Objectif : 2v/100ab ou 0,5chute/jour

J'ajoute lutte biotechnique
Création essaim suppression couvain mâle

Le comptage des varroas est une bonne pratique

- Après traitement, évaluer la pression varroa par des comptages est indispensable.

Cette évaluation peut permettre la mise en place de mesures adaptées (traitement) lorsque le seuil de pression d'infestation est dépassé

- Varroa sait bien se cacher notamment dans le couvain.

L'aspect visuel est insuffisant pour se faire une réelle idée de la pression d'infestation. Quand on peut voir des varroas sur les abeilles l'infestation est très forte.

Techniques simples de comptage

1. La 1ère méthode pour compter les varroas est le suivi des chutes naturelles sur langes
2. La 2ème méthode de comptage est la désoperculation du couvain mâle
3. La 3ème méthode de comptage est le roulement au sucre glace
4. La 4ème méthode de comptage est le lavage à l'alcool
5. La 5ème méthode de comptage est l'injection de CO2



Quelques indications sur chutes naturelles

A titre indicatif, pour le comptage de chutes naturelles de varroas phorétiques, on considère les seuils suivants :

	Faible infestation	Infestation modérée	Forte infestation
Avril à Mai	<1 varroas/jour	1 à 5 varroas/jour	> 5 varroas/jour
Mai à juin	< 2 varroas/jour	4 à 8 varroas/jour	> 8 varroas/jour
Juillet	< 6 varroas/jour	6 à 10 varroas/jour	> 10 varroas/jour
Août à septembre	< 4 varroas/jour	> 4 varroas/jour	
Octobre à novembre	<1 varroas/jour	>1 varroas/jour	

Des parcours différents pour les ruches après lecture des langes.

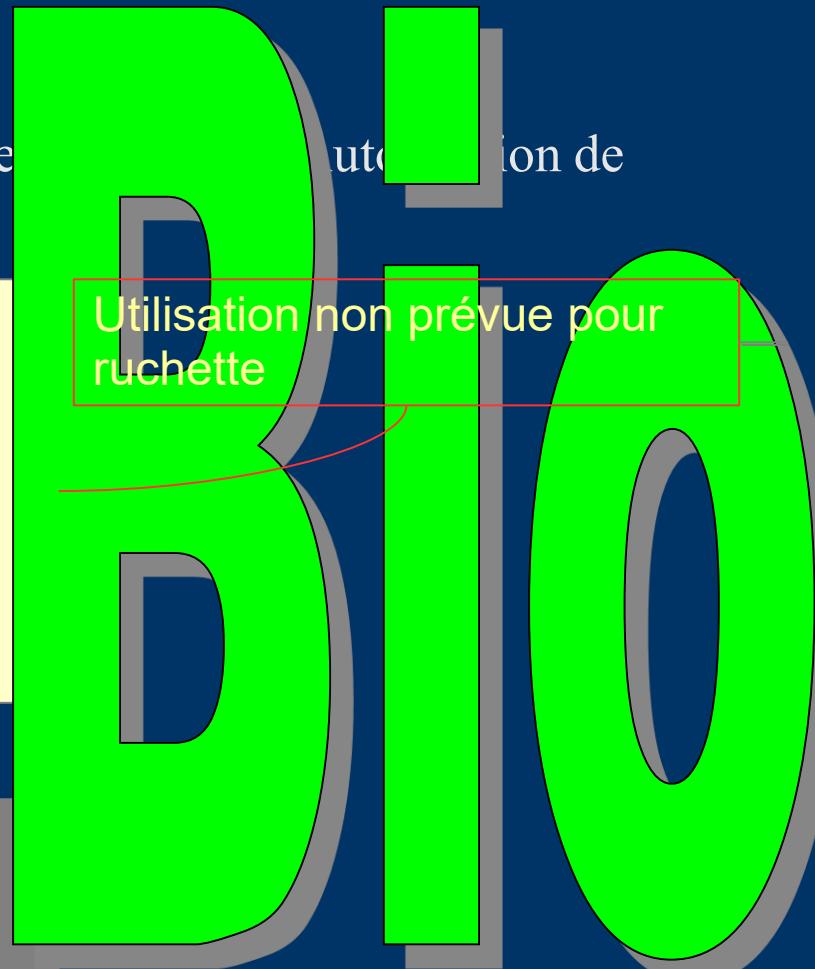
Avril Varroa inf à 1 varroa / jour	Avril Entre 2 et 4 varroas/ jour	Avril Plus de 5 varroas par jour
<p>La saison se présente bien pour ces ruches. Elles pourront attendre un traitement à la fin du mois d'août.</p> <p>Vous pouvez envisager une miellée tardive avec ces ruches là.</p>	<p>Ces colonies pourront profiter de la miellée de printemps mais il faudra certainement traiter varroa pendant l'été juste après le châtaignier.</p> <p>Donc on pourrait ne pas envisager de miellée tardive avec ces ruches là.</p>	<p>Alerte ! Traitez cette ruche. Envisagez de faire des essaims par divisions et traiter les essaims sans couvain avec les médicaments adéquats.</p>

Les médicaments pour réduire le nombre de parasites dans les ruches en bio :

Des préparations à base de thymol e

Mise sur le Marché (AMM)-

- **Apiguard**, AMM au 13/11/01
 - **Thymovar** . AMM le 10/01/2008
 - **Apilife Var** AMM le 28/01/2010
- *Ou des acides organiques*
- **ApiBioxal** A.m.m. du 14/08/2015
 - **VarroMed** AMM 02/02 2017



APIGUARD



Apilife VAR



Varromed



En traitement conventionnel



Les lanières d'Apivar (amitraze) ou d'Apistan (tau-fluvalinate) sont largement utilisées car simples d'utilisation.

Utilisées depuis les années 90 , leur efficacité a fortement baissé (résistances).

L'alternance dans l'emploi de différentes molécules est conseillée.

Un deuxième traitement est devenu indispensable en hiver lorsque la colonie n'a plus de couvain.

L'acide oxalique a fait ses preuves

Cf article Acide oxalique par dégouttement: essais 1999/2000 et recommandations d'utilisation pour l'Europe centrale (

J.D. Charrière, A. Imdorf (2001) Agroscope.ch

• Il est utilisé en solution par dégouttement dans les intercadres de la ruche.

• La réglementation exige les médicaments ayant une A.M.M.

L'acide oxalique du droguiste

Cette catégorie de produits est interdite par la réglementation
- pas d'A.M.M.
-pureté non prouvée.
-utilisation à risque etc



L'intoxication aiguë à l'acide oxalique se manifeste par des douleurs abdominales et des vomissements. Rapidement, des tremblements et des convulsions apparaissent, précédant une anurie (arrêt de la production d'urine par les reins) qui peut entraîner la mort.

La tentation des petites bouillies artisanales

ATTENTION!!!! La DGAL et l'ANMV (Agence Nationale du Médicament Vétérinaire) ont rappelé aux apiculteurs (via les ADA) le 20/10/20 que l'utilisation de médicaments hors AMM est interdite.

Voici un extrait du compte rendu de la réunion convoquée par la DGAL et l'ANMV :

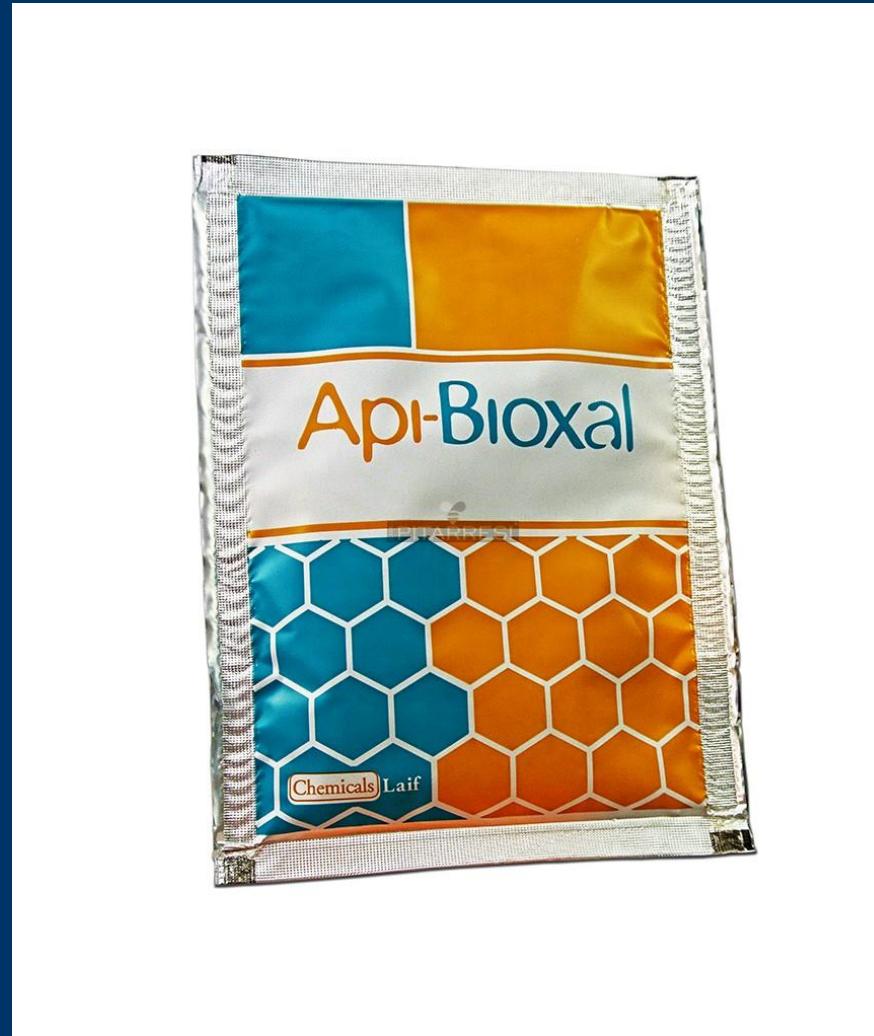
« Tout usage d'un produit sans AMM pour traiter contre la varroose relève donc du traitement illégal (utilisation de médicament vétérinaire non autorisé) et expose l'apiculteur à de très lourdes sanctions, y compris sur son cheptel et les produits de ses ruches. En effet, selon le règlement 2019-2090 applicable depuis décembre 2019, en cas de traitement illégal par un apiculteur, la mise à mort des animaux ayant reçu le produit et la destruction des produits de la ruche doit être ordonnée. »

Nous devons utiliser la version AMM du traitement pour rester dans la légalité.

acide oxalique interdit d'utilisation depuis qu'il existe un médicament avec A.M.M.

- Jusqu'à un passé récent :
-
-
-
-
- L'acide oxalique en solution était utilisé par les apis en traitement d'hiver.
- Efficace et peu coûteux !
- ***Réglementation sur la pharmacie vétérinaire :***
- Aujourd'hui l'usage de l'A O est interdit pour le traitement des abeilles car il existe un médicament ayant une autorisation de mise sur le marché (AMM)
- En effet, les abeilles sont des « animaux de rente » qui produisent des aliments et la loi est très restrictive quant à l'emploi des médicaments pour les animaux de rente.

*ApiBioxal est un médicament avec AMM
il y en a d'autres (Oxybee ou Varroxal par exemple)*





Oxy Bee est également un médicament à base d'A.O.
Il détient une A.M.M.
Il est autorisé en traitement contre varroas



Nouvel agrément en France pour cette spécialité.
Varroxal
AMM du 08/09/2023

APIBIOXAL par dégouttement



Préparation
Voir le dos du paquet
35g à mélanger à 50cl d'eau
Quantité suffisante pour 10 ruches

Avec une grosse seringue

**Faire goutter 5 ml de solution
entre chaque ruelle
Occupée par les abeilles
 $T^{\circ} > 10^{\circ}$**



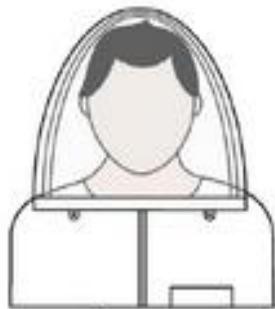
Réussir le traitement d'hiver

Les clés de la réussite d'un traitement d'hiver contre Varroa



hiver

« Ce traitement vraiment est devenu indispensable ! »



« Je participe à l'enquête régionale sur la rupture de ponte : www.frgdsaura.fr »



Je m'assure de l'absence de couvain

Si du couvain est présent, je peux le griffer quand les conditions météo le permettent



Je traite quand les températures diurnes sont positives

4-10°C, avec peu d'activités à la planche d'envol

J'utilise des médicaments AMM

Oxybee® ou Varromed® en dégouttement. Apibioxal® en dégouttement ou sublimation



J'évalue le niveau d'infestation après

15j après traitement et jusqu'à la reprise de ponte, en chute naturelle, c'est <1varroa/i max



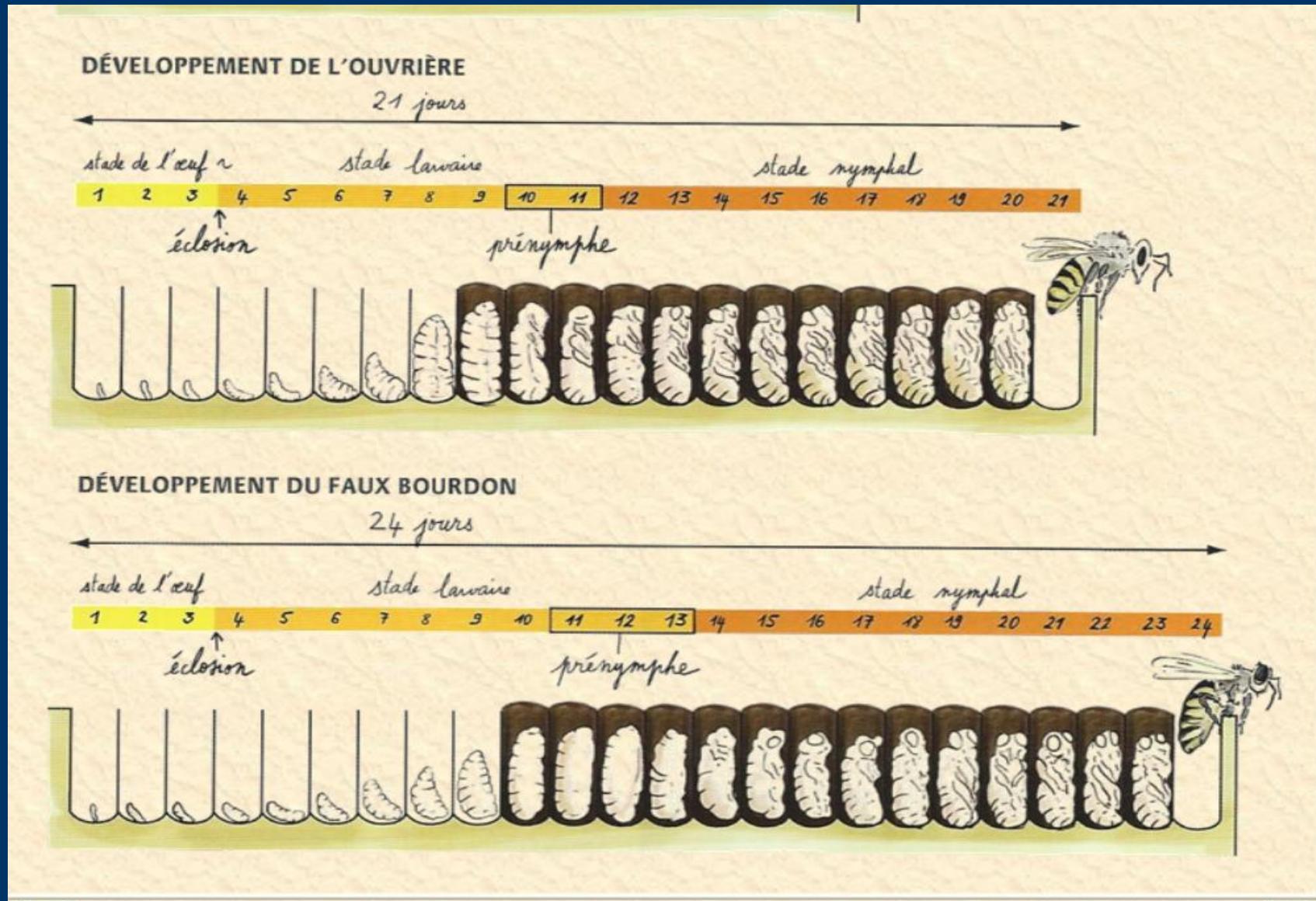
•Un essaim récolté n'a pas de couvain : pensez à faire un traitement dans les 3 jours après récolte de cet essaim.



Quand une colonie
n'a pas
de couvain
traitement
A.O .

•Pensez également au traitement sur vos divisions au printemps.
Juste après le jour J+ 24 si couvain au départ. Vos colonies seront au top si vous êtes au RDV.

Les médicaments à base d'acide oxalique ne sont efficaces que sur les colonies sans couvain



Pour traiter à l'ApiBioxal **en été**
il faut une colonie **sans couvain.**

L'encagement de la reine pendant 24 jours permettra un traitement efficace.

→Encager la reine
élimine le couvain

→Après ces 24 jours on
peut traiter la ruches
par dégouttement à
l'Apibioxal



Point de vue apicole en 2023

Faites vos comptes



Prix de
revient
total
**5,10 € /
ruche**

18€ l'étui
3,60 €/ ruche

15€ le
sachet
1,50 €/
ruche

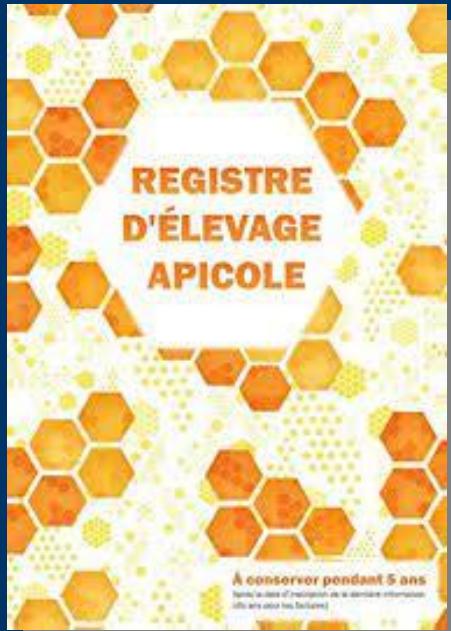


GDSA 64 *groupement de défense sanitaire apicole des P.A.*

adhèrent à la

FNOSAD fédération Nationale des organisations Sanitaires Départementales

Sous le contrôle d'un vétérinaire, le GDSA 64 est agréé par le Préfet pour détenir et distribuer des médicaments vétérinaires contre la varroose dans le cadre du Programme Sanitaire d'Elevage.



Le Programme Sanitaire d'Elevage doit être imprimé et intégré dans votre registre d'élevage. Le TSA vous le demandera lors de sa visite.

GDSA 64

groupement de défense sanitaire apicole des P.A.

adhèrent à la

FNOSAD fédération Nationale des organisations Sanitaires Départementales



Adhérer au PSE du GDSA 64
implique de faire des prévisions et
donc des commandes de
médicaments par anticipation.

Le GDSA ne peut satisfaire ni
l'urgence ni l'imprévoyance.

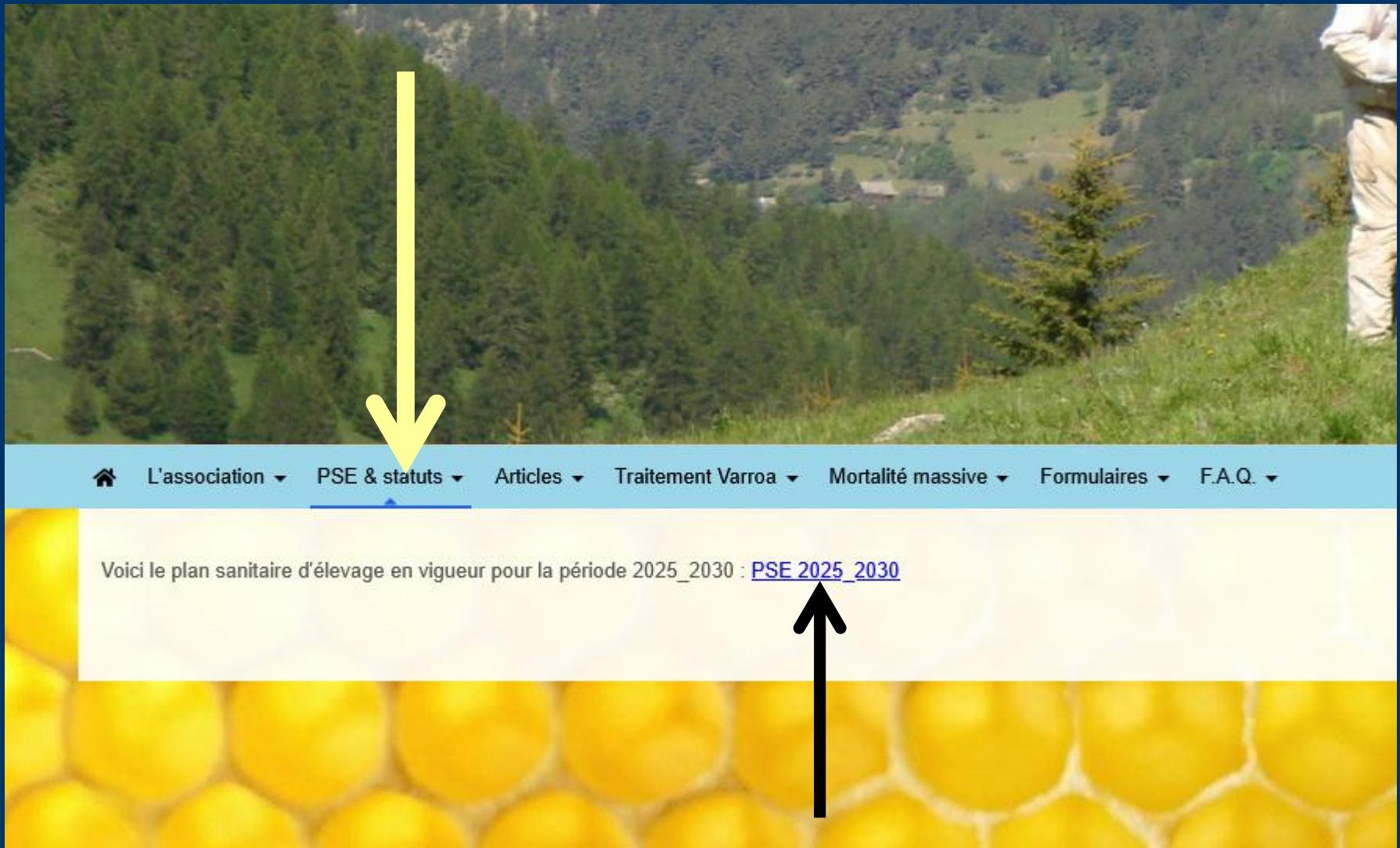
J'ai oublié... le GDSA !

Le pharmacien ou votre
vétérinaire pourra vous
servir si vous êtes dans le
besoin urgent de
médicaments apicoles.



Où chercher des informations supplémentaires ?

Sur le site du GDSA 64 le Programme Sanitaire d'Elevage dans la partie PSE et Statuts



SUR le site internet FNOSAD.COM

Un guide de 200 pages à consulter et à télécharger gratuitement.



Prochainement sur cet écran, un nouvel épisode qui sera peu amusant :

INFESTATION par les acariens *TROPILAELAPS*

Noms latins :

Tropilaelaps clareae
Tropilaelaps mercedesae
Tropilaelaps koenigerum
Tropilaelaps thaïi

L'infestation par les acariens du genre *Tropilaelaps* est une maladie réglementée à déclaration obligatoire dans l'Union Européenne (UE). Conformément à la législation européenne, toute détection doit être signalée aux autorités compétentes.

Parmi les quatre espèces de *Tropilaelaps*, seules *T. clareae* et *T. mercedesae* ont été décrites comme capable de parasiter *Apis mellifera*.

Tropilaelaps n'est pas encore présent dans l'UE. Cependant, il existe un risque important d'introduction due à sa récente progression en Asie centrale et dans la région de la Mer Noire-Caucase.

Dégâts dans les colonies : dans les colonies fortement infestées, *Tropilaelaps* provoque des dégâts similaires à ceux de *Varroa*, un autre acarien parasite commun des abeilles. Il entraîne des mortalités importantes à la fois au niveau du couvain et des abeilles adultes, ce qui conduit à un affaiblissement de la colonie, sa mortalité ou à sa désertion. **Les colonies d'*A. mellifera* peuvent s'effondrer complètement en 2-3 mois après une infestation par *Tropilaelaps*.**

Enregistrement national des apiculteurs : il est essentiel que tous les apiculteurs se déclarent aux autorités pour intégrer la base de données nationale. En cas d'introduction de *Tropilaelaps*, si la localisation des colonies potentiellement exposées au parasite n'est pas connue, les chances de détecter son arrivée, de l'éradiquer ou même de le contrôler sont sérieusement compromises.

Législation européenne : l'infestation par *Tropilaelaps* spp. fait l'objet d'une surveillance au sein de l'UE, ainsi que de mesures pour prévenir son introduction et sa diffusion entre les Etats Membres.

La législation européenne interdit les importations d'essaims d'abeilles ou de colonies provenant de pays tiers, à l'exception de la Suisse. L'importation de reines est autorisée en provenance d'un nombre très restreint de pays hors UE. Ces règles sur les importations constituent la principale protection contre le risque d'introduction de *Tropilaelaps*.

Une fois bien établi, *Tropilaelaps* ne peut plus être éradiqué.

La vigilance est essentielle pour assurer une détection précoce.

Comment reconnaître *Tropilaelaps* spp. ?


© Anses, LRUE Santé de l'abeille

- L'acarien possède quatre paires de pattes. La première paire est disposée verticalement, ressemblant à des antennes (a).
- Couleur du corps adulte : brun rougeâtre, plus claire que *Varroa destructor* (b). Les stades immatures sont blanchâtres (c).
- Taille : environ 1 mm sur 0.5 mm (a). Visible à l'œil nu mais plus petit que *Varroa* (b).
- Le corps de *Tropilaelaps* est plus long que large, contrairement à *Varroa*, qui a une forme de crabe (b).



C'est fini pour ce soir.
Joyeux Noël !

